

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2024

OBJET

REHABILITATION ET
RESTRUCTURATION DU CENTRE
D'ACCUEIL – CHOIX DE
L'ENTREPRISE POUR LE LOT 12 –
MONTE-PERSONNES

N° 20241128-01

du 28/11/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 02/12/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
21/11/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14
Présents : 13
Procuration : 1
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,


Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit novembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR
Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET
Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN marie (pouvoir à Mr FUSIER Nicolas)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Julien

Dans le cadre de la Réhabilitation et restructuration du Centre d'Accueil,
Monsieur le Maire explique que suite à l'analyse des offres, le Conseil
municipal a décidé de relancer une consultation de gré à gré pour le lot n°12
– Monte-personnes.

Suite à cette consultation, une seule entreprise a répondu.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE, après analyse de l'offre par le Maître d'Oeuvre qui a
constaté la conformité et la complétude de l'offre, de retenir
l'entreprise ci-dessous :
 - o ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY – 71850
CHARNAY-LES-MACON, pour un montant total de
22 909.00 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché, et à lancer les
travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

2024-1128-02

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	21/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Objet : Augmentation de crédits au compte 739221, pris sur le suréquilibre de Fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739221 : FNGIR		150.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		150.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/12/2024 et de la publication le 02/12/2024.

A Maisons du Bois-Lièvreumont, le 28/11/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2024

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
FAMILLES D'AUJOURD'HUI

N° 20241128-03

du 28/11/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 02/12/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
21/11/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 13

Procuration : 1

Exclu : 0

Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



[Handwritten signature]

Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN marie (pouvoir à Mr FUSIER Nicolas)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Julien

Monsieur le Maire explique que la Commune, en partenariat avec l'Association Familles d'Aujourd'hui, a organisé une marche dans le cadre d'Octobre Rose, afin de récolter des dons au profit d'OncoDoubs.

Cette soirée a permis de rassembler une somme de 474 € de dons. Le Conseil municipal avait évoqué, lors d'un précédent Conseil municipal, l'idée d'abonder d'autant au profit d'OncoDoubs, par le biais de l'Association Familles d'Aujourd'hui qui reversera la totalité des dons.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Familles d'Aujourd'hui, dans le cadre d'Octobre Rose 2024 au profit d'OncoDoubs.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



[Handwritten signature]

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2024

OBJET

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DU
PRE JACQUIER – DEMANDE DE
SUBVENTION SYDED

N° 20241128-04

du 28/11/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 02/12/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
21/11/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 13
Procuration : 1
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN marie (pouvoir à Mr FUSIER Nicolas)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Julien

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de travaux de dépose d'anciens luminaires au Pré Jacquier, et la mise en place de 10 nouveaux luminaires leds, la Commune peut prétendre à une subvention du SYDED.

Le montant des travaux s'élève à 4 700.30 € HT – 5 640.36 € TTC (Devis Balossi-Marguet du 25/10/2024).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à réaliser et à financer ce projet selon le plan de financement ci-après :
 - o Subvention SYDED = 1 645.10 €
 - o Primes CEE = 520.00 €
 - o Autofinancement = 2 535.20 €
- SOLLICITE le soutien et la participation financière du SYDED à hauteur de 35 % du montant HT ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à la constitution du dossier de demande d'aides ;
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvermont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvermont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2024

OBJET

DESTINATION DES COUPES DE BOIS
2025

N° 20241128-05

du 28/11/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 02/12/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
21/11/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 13
Procuration : 1
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvermont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN marie (pouvoir à Mr FUSIER Nicolas)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Julien

Monsieur le Maire explique, que sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil municipal de fixer l'état d'assiette sur l'exercice 2025, et les destinations des coupes suivantes :

- Etat d'assiette des coupes 2025 :
 - o Parcelle 32 – Type de coupe : Régénération – Surface : 6.4 ha
 - o Parcelle 39 – Type de coupe : Sanitaire – Surface : 1.4 ha
- Orientations de mise en marché :
 - o Parcelle 32 – Résineux Gros Bois – Vente en contrat / accord-cadre
 - o Parcelle 32 – Feuillus – Délivrance pour l'affouage
 - o Parcelle 39 – Résineux Gros Bois – Vente en contrat / accord-cadre
- Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement :
 - o Parcelles 32 et 39 : Bois sur pied
- Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure
 - o Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
 - o Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois.

- Autorisation du prélèvement de sangles :
Pour le levage de sangles : l'autorisation est consentie sur demande du sanglier et après accord de l'acheteur des bois, moyennant une redevance fixée, par sanglier, à :
 - o 50 € HT pour un lot d'épicéas < 200 m3
 - o 100 € HT pour un lot d'épicéas compris entre 200 et 500 m3
 - o 150 € HT pour un lot d'épicéas > 500 m3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2024

OBJET

ACHAT TERRAIN A MONSIEUR
BAVEREL HERVE ET VENTE A
MONSIEUR REBOULET BENJAMIN

N° 20241128-06

du 28/11/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 02/12/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
21/11/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 13

Procuration : 1

Exclu : 0

Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN marie (pouvoir à Mr FUSIER Nicolas)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Julien

Dans le cadre de la vente d'un terrain appartenant à M. BAVEREL Hervé, cadastré 337 ZE 106, situé 3 rue de la Joulevette, Monsieur le Maire explique qu'il a décidé de préempter.

En effet, ce terrain étant traversé par des sources souterraines à préserver, il convient de mettre une clause de non-constructibilité afin qu'il serve uniquement de terrain d'aisance.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents re représentés :

- DECIDE l'achat de la parcelle cadastrée 337 ZE 106, située 3 rue de la Joulevette, à Monsieur BAVEREL Hervé, pour un montant de 32 000 € (DIA signée le 20/11/2024), dans un but d'intérêt public afin de préserver les sources souterraines présentes sur ce terrain ;
- ACCEPTE la vente de ladite parcelle à usage d'aisance à Monsieur REBOULET Benjamin, pour la même somme de 32 000 €, avec une clause de non-constructibilité (servitude non aedificandi) ;
- DECIDE que les frais notariés seront à la charge des acheteurs ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette acquisition et de cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

